

Zeitschrift: Suisse magazine = Swiss magazine
Herausgeber: Suisse magazine
Band: - (2002)
Heft: 153-154

Rubrik: Nouvelles fédérales

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ments de réfrigération et de climatisation. Par ailleurs l'importation et l'exportation des substances nuisibles à la couche d'ozone devraient être soumises à autorisation. Le Conseil des États a marqué son opposition aux 2 initiatives populaires déposées en septembre 1999, "Moratoire Plus" et "Sortir du nucléaire". Moritz Leuenberger voulait interdire le retraitement des déchets nucléaires à l'étranger. Par 27 voix contre 15, le Conseil des États n'a pas voulu d'une interdiction, il a opté pour un compromis, à savoir un moratoire de 10 ans qui entrera en vigueur en 2006, lorsque les contrats en cours seront arrivés à échéance.

● La Poste a traité plus de 15 millions de colis durant le mois de décembre.

● CFF. Après de dures négociations, l'augmentation générale sera de 1 % plus une prime de 1 000 francs pour tous les employés.

● La Convention Alpine qui vise la protection et le développement durable des régions de montagne de 7 pays (Suisse, Autriche, Allemagne, Liechtenstein, Italie, Slovénie, France) a été ratifiée en 1999 par le Parlement suisse. Mais l'approbation de 9 protocoles additionnels, entérinés par le Conseil fédéral n'enchantent guère la droite et les milieux routiers. Moritz Leuenberger a rappelé que ce qui était visé c'était le transfert de la route au rail et non le percement d'un deuxième tunnel routier au Gothard.

● Le tunnel du Gothard est rouvert. Tout le monde râle. Les routiers doivent respecter des règles strictes. La circulation est alternée et les camions doivent respecter une distance de sécurité de 150 mètres.

ÉCONOMIE

● 3 nouveaux cas d'ESB ont été enregistrés en Suisse début décembre. Les animaux provenant de Porrentruy/JU, d'Entlebuch/LU et de Glaris sont nés respectivement entre 1992 et 1998, soit bien après l'interdiction des farines animales. Depuis le début de l'année 2001, sur 155 432 vaches examinées, 37 ont été atteintes de cette maladie.

● La Confédération réduira de 23 % en moyenne les subventions destinées à réduire le prix des produits laitiers dès le 1^{er} mai 2002.

● Le projet d'abandon de l'obligation d'étourdir les animaux avant de les saigner se heurte à une forte résistance. Dans les réponses à la consultation sur la révision de la loi sur la protection des animaux, on voit que les intérêts des animaux sont placés au-dessus de la liberté de croyance et de pratique d'un rite. La société des vétérinaires suisses, la Protection suisse des animaux estiment que même les préparatifs à l'égorgeage sont un facteur de stress pour les bêtes. Les paysans et les consommateurs disent non en arguant de la souffrance de l'animal

et Franz Weber menace d'un référendum.

● La paix du logement est ébranlée. Le Conseil des États a décidé par 23 voix contre 16, que les loyers augmenteront en suivant l'indice des prix, et tous les 5 ans ils pourront être adaptés selon le quartier.

JUSTICE ET POLICE

● Par 22 voix contre 25, le Conseil des États a refusé le projet de sa commission des affaires juridiques. Il ne veut pas d'un organe indépendant composé de juristes qui interviendrait dans la préparation de l'élection des juges fédéraux. Par 33 voix sans opposition, il s'est prononcé pour la création d'un Tribunal fédéral pénal qui devrait décharger le Tribunal fédéral en première instance. Il sera aussi appelé à trancher dans les affaires de crime organisé, de cas graves de criminalité économique et de génocide.

● Grande criminalité : la Confédération remplace les cantons. La superpolice fédérale se met en place. On abolit les frontières, désormais c'est l'Etat central qui traquera l'argent sale, corruption et réseaux mafieux. Le changement est gigan-

tesque et va se mettre en place avec probablement quelques heurts. 120 personnes ont été recrutées en 2001, de nouveaux engagements devraient porter à 550 le nombre des collaborateurs.

● Le Conseil National a adopté une motion demandant au Conseil fédéral d'engager de manière urgente des mesures et un effectif appropriés pour lutter contre les activités criminelles contre les enfants. Il propose également d'élaborer une réglementation supplémentaire permettant la poursuite de la pédophilie sur Internet.

INTÉRIEUR

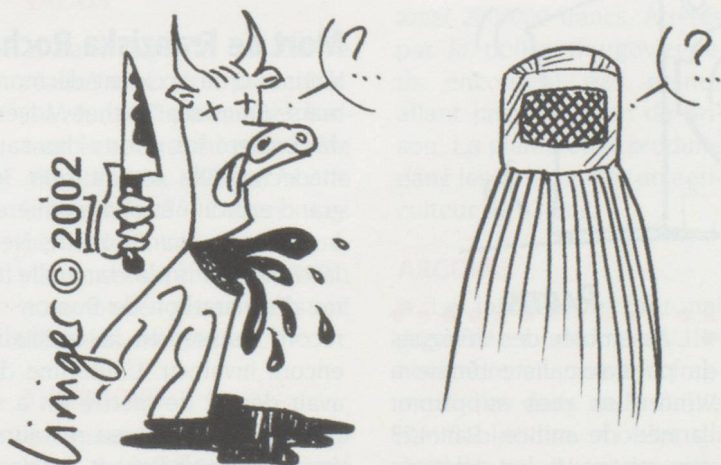
● Par 124 voix contre 36, le Conseil national a donné suite à l'initiative parlementaire du directeur de l'Union suisse des arts et métiers, Pierre Triponex (PRD/BE) proposant un congé maternité de 14 semaines payé par les allocations pour perte de gains (APG). Une commission doit maintenant concrétiser le projet.

● 4^e révision de l'AI. Le peuple suisse sera appelé à se montrer solidaire avec les invalides. La TVA devrait être augmentée de 1% dès 2004 afin d'assainir les comptes de l'assurance sociale.

● Plus de barrières d'âge pour les chercheuses suisses. Débutantes ou avancées, elles pourront dès janvier 2002 bénéficier à tout âge d'un soutien financier du Fonds national suisse de la recherche (FNS) Cette mesure unique en Europe vise à abolir le choix " carrière ou famille ". En éliminant la limite d'âge 33 ans pour une jeune chercheuse et 35 ans pour une chercheuse avancée, le FNS espère encourager les femmes à embrasser une carrière dans la science.

● Par 99 voix contre 38 le Conseil national est d'accord de verser 100 millions de

ET SI CERTAINS RITES
CHANGERAIENT UN PEU ?



Nouvelles fédérales

▷ francs pour relier les écoles suisses au réseau Internet. Le projet " Partenariat public-privé-école sur le net " vise à relier 4 000 établissements à Internet d'ici 5 ans. Par 120 voix contre 56, le National a rejeté l'initiative du Tessinois Franco Cavalli (PS). Il a désavoué sa commission qui aurait recommandé d'ouvrir la porte à l'euthanasie directe active.

DÉCISIONS

- Le Conseil fédéral a nommé Jean-François Giovannini à la tête de la délégation qui participera au Congrès mondial contre l'exploitation sexuelle des enfants du 17 au 20 décembre à Yokohama. La Suisse y plaidera la tolérance zéro.
- La lutte contre le blanchiment d'argent pourrait s'étendre à l'avenir au trafic d'objets d'art et de bijoux. Le Conseil fédéral est prêt à examiner la question selon le postulat du conseiller national Hans Widmer(PS/LU)
- Les enfants ne pourront

www.ecoles-suisse.govv/net



Passeport 120 francs; carte d'identité 70 francs. Le projet est en consultation jusqu'à fin mars.

- Par 24 voix contre 20, le Conseil des Etats a dit non au contre-projet indirect que le National voulait opposer à l'initiative dite des " dimanches ". Un dimanche sans voiture par an aurait été placé le jour du jeûne fédéral. L'initiative déposée demande, elle, 4 dimanches par an sans voiture.

APRÈS L'ARGENT SALE ...
LES BIJOUX SALES !



PARTIS

plus être inscrits dans les nouveaux passeports suisses qui seront émis dès 2003. Le Conseil fédéral veut aussi uniformiser les tarifs.

- L'Assemblée des délégués du parti socialiste réunie à Winterthur veut supprimer l'armée de milice. Par 153 voix contre 18, les délégués

ont accepté une thèse qui prévoit que les soldats contractuels accomplissent leur service d'une traite entre leur 20^e et leur 25^e anniversaire et retournent ensuite à la vie civile. Ce modèle de volontariat reposerait sur 15 000 militaires et 45 000 réservistes. Les participants ont approuvé à l'unanimité l'adhésion à l'ONU et la réduction du temps de travail.

**HENRIETTE
GERMAIN-NICOLET**

N.B. Les francs mentionnés sont des francs suisses.

Les Suisses à l'honneur

L'envolée sauvage de Simon Ammann

Deux sauts qui valent de l'or. Avec Simon Ammann, la Suisse a décroché la timbale. À Salt Lake City, le jeune natif d'Unterwasser (SG) est tout simplement devenu double champion olympique de saut à ski, aux tremplins de 90 et 120 m. Un véritable exploit pour le jeune homme qui a dû se battre pour participer à ces mêmes jeux. Résultat, grâce à celui que l'on surnomme Simon " Potter " Ammann ou " Simi ", la Suisse commence à s'intéresser à une discipline plutôt méconnue : notre pays ne compte que 28 tremplins alors que l'Allemagne ou la Norvège en comptent plus de 600... C'est sûr, avec l'exploit de Simon, les 180 personnes actuellement en possession d'une licence, vont se multiplier. Quant à " Simi ", sa carrière est bel et bien lancée. Il ne lui reste plus qu'à méditer le conseil que lui aurait donné Walter Steiner, médaillé d'argent à Sapporo en 1972 : " Garde les skis en l'air et les pieds sur terre ".



Mort de Franziska Rochat-Moser

Victime d'un accident de montagne le 7 mars, Franziska Rochat-Moser est décédée malgré les efforts des sauveteurs et médecins. Elle n'avait que 36 ans. Son grand exploit : être la première Suissesse à gagner le marathon de New-York, en 1997. Deux ans plus tard, elle finit deuxième du marathon de Boston mais bat le record suisse de la spécialité, record encore invaincu. L'automne dernier, elle avait décidé de mettre fin à sa carrière, pour se consacrer au restaurant de son époux Philippe Rochat, à Crissier.



Franziska Rochat-Moser en tête dans le marathon de New York